

**DECISION RESSORT COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE.**

Mardi 18 Mars 2014 , devant le TGI de TARASCON un joueur , auteur de menaces de mort et d'une violence sans incapacité de travail a été condamné dans le cadre de l'action publique à 1000 Euros d'amendes.

Il est aussi astreint à effectuer un stage de citoyenneté.

Par ailleurs,il doit verser 500 Euros de dommages-intérêts à l'unafiste.

L' U.N.A.F a obtenu 100 Euros au titre du préjudice moral.

L'agresseur doit également verser 400 Euros au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

Le dossier a été plaidé par Maître VALERA.

L'adhérent a été assisté par un membre de la Section Départementale Provence.

Il est à préciser que les faits se sont déroulés le Dimanche 01 Décembre 2013.